
Foire aux Questions

Vous avez des questions sur l'inscription à l'une des formations de niveau L (grade Licence) :

Assistant de Service Social ~ DE ASS
Educateur Spécialisé ~ DE ES

Educateur de Jeunes Enfants ~ DE EJE
Educateur Technique Spécialisé ~ DE ETS

Vous trouverez sur cette page les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

➤ Quelles sont les conditions d'accès à ces formations ?


Peuvent s'inscrire, les personnes titulaires :

- d'un **Baccalauréat** (tous les Bac général, pro, techno, ...)
- ou d'un **titre ou diplôme de niveau IV** reconnu au Registre National des Compétences Professionnelles (RNCP),
- OU les **personnes bénéficiaires d'une VAP** - validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels ; en application de l'article L613-5 du Code de l'éducation.
Pour cette demande de validation, le **dossier VAP** est à télécharger sur notre site internet et doit être complété et retourné, **avant le 23/02/2024 ; date de clôture des demandes VAP.**

Si vous avez étudié à l'étranger, vous devez faire reconnaître votre diplôme par le **Centre ENIC NARIC FRANCE**.
Voici le lien

<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr>

<p>➤ Je ne suis pas titulaire d'un Bac</p>	<p>Je demande une VAP pour pouvoir participer aux sélections 2024 (candidats HORS Parcoursup).</p> <p>En effet, en application de l'article L613-5 du code de l'Education, vous pouvez demander à bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles ou d'acquis personnels ~ VAP.</p> <p>Vous devez télécharger les modalités et le dossier de demande de VAP sur le site internet www.faire-ess.fr - rubrique SE FORMER / avec le bac</p> <p style="text-align: right;">Clôture des demandes VAP le 23/02/2024</p>
<p>➤ Est-ce que je dois m'inscrire sur la plateforme « PARCOURSUP » ?</p>	<p>⇒ OUI, si je suis étudiant(e) en poursuite de scolarité, demandeur d'emploi, ... ou si j'envisage la formation par la voie de l'apprentissage.</p> <p>VOIR LES CONDITIONS https://www.parcoursup.fr/</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>⇒ NON, si je suis un(e) salarié(e) bénéficiant d'un financement de la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de votre employeur, d'un financement par le CPF ou/et par Transition Pro ...</p> <p>Je devrai compléter un dossier numérique à partir la page de la formation choisie sur le site FAIRE ESS.</p> <p>VOIR LES CONDITIONS sur le site de Faire ESS / nos formations / avec le bac www.faire-ess.fr</p>
<p>➤ Quelles sont les modalités de sélection ?</p>	<p>Nous vous proposons de télécharger le Règlement de Sélection disponible sur la page de la formation visée à partir du site FAIRE ESS / nos formations / avec le bac www.faire-ess.fr.</p>
<p>➤ Puis-je m'inscrire pour le site Irts Montpellier et le site Irts Perpignan ?</p>	<p>Oui. Les frais de sélection ne seront dus qu'une seule fois pour une <u>même formation</u> choisie sur les deux sites.</p>
<p>➤ Y a-t-il une épreuve écrite ?</p>	<p>NON.</p>
<p>➤ Comment participer à l'entretien ?</p>	<p>Les conditions d'entretien sont mentionnées sur Parcoursup et sur le Règlement de sélection à télécharger sur notre site FAIRE ESS / nos formations / avec le bac / la formation choisie.</p> <p>En tant que candidat inscrit sur Parcoursup, vous devrez choisir votre rendez-vous sur Parcoursup parmi les créneaux prévus sur 4 jours. Vous aurez accès au module « prise de rdv » en allant sur votre espace perso Parcoursup dès le lundi 15 avril 2024.</p> <p>Les candidats HORS Parcoursup recevront leur convocation par email – concerne UNIQUEMENT les candidats HORS Parcoursup.</p>

<p>➤ Je rencontre des difficultés d'inscription sur la plateforme « Parcoursup » ?</p>	<p>Un numéro vert est à votre disposition à partir du 17 janvier 2024 (date d'ouverture des inscriptions) 0 800 400 070 Du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures</p>															
<p>➤ Combien coûte la sélection ?</p>	<p>TARIF IDENTIQUE POUR TOUS LES CANDIDATS inscrits sur PARCOURSUP ou HORS Parcoursup  95 €</p> <p>Un seul tarif comprenant l'étude du dossier et l'épreuve orale. ➔ GRATUIT pour les candidats par la voie de l'APPRENTISSAGE exclusivement -voir les conditions sur Parcoursup ou Règlement de sélection à télécharger sur notre site FAIRE ESS-</p>															
<p>➤ Combien coûte la formation si je suis en voie initiale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • en poursuite de scolarité, • demandeur d'emploi. 	<p>Si je suis admis(e) c'est la Région Occitanie qui financera les frais pédagogiques de ma formation.</p> <p>Il restera à ma charge, <u>pour chaque année scolaire</u>, les Frais de scolarité (250€) / Droits d'inscription (170 €) et la Contribution à la Vie de l'Étudiant et du Campus ~ CVEC (100 € à régler sur le site du CROUS par étudiant et apprenti).</p> <p>Le nombre de places en formation est limité par des quotas fixés par la Région.</p> <p>Ces places sont attribuées en fonction des listes d'admis établies à la suite des sélections :</p> <table border="1" data-bbox="887 703 1375 979"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montpellier</th> <th>Perpignan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ASS</td> <td>32</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>EJE</td> <td>25</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>ES</td> <td>70</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>ETS</td> <td>15</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>		Montpellier	Perpignan	ASS	32	14	EJE	25	18	ES	70	30	ETS	15	/
	Montpellier	Perpignan														
ASS	32	14														
EJE	25	18														
ES	70	30														
ETS	15	/														
<p>➤ Ai-je droit à un allègement de formation ?</p>	<p>Les candidats, reconnus admis après la sélection, <u>feront la demande en précisant à quel titre.</u></p> <p>Conformément au Règlement de Sélection, l'IRTS Perpignan et l'IRTS Montpellier étudient les demandes d'allègement des <u>personnes répondant aux conditions réglementaires d'entrée en formation</u>, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV (ME, TISF, BTS ESF...) <u>ou</u> d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence <u>ou</u> avoir déjà validé une première année de formation à l'IRTS de Montpellier ou de Perpignan, en grade L ; ✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs Sanitaire et/ou Social et/ou de l'Animation et/ou Education et/ou Humanitaire et/ou Associatif. <p>Les propositions d'allègement ne sont pas systématiquement d'une année mais peuvent être diverses, selon le parcours du candidat.</p>															

<p>✓ Je souhaite intégrer le dispositif de l'apprentissage (jusqu'à 30 ans ou sans condition d'âge pour les personnes titulaires d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH).</p>	<p>Dans le cadre de ses missions, les formations, proposées par FAIRE-ESS, sont ouvertes à l'apprentissage. Vous pouvez télécharger les documents supports, détaillés, dans le menu apprentissage Contact : apprentissage@faire-ess.fr / 04.34.08.73.80 - 04 67 07 02 42</p>
<p>➤ Je souhaite effectuer un Contrat de Professionnalisation.</p>	<p>Les formations ASS - EJE - ES - ETS comportent un volume d'heures et une durée qui ne sont pas envisageables en contrat de professionnalisation. La formation CESF peut être réalisée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.</p>
<p>➤ J'effectuerai ma formation sous le statut de salarié(e)</p>	<p>Vous envisagez la formation en tant que salarié(e) bénéficiant d'un financement de la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de votre employeur, d'un financement par le CPF ou/et par Transition Pro</p> <p>Pour vérifier l'éligibilité à un dispositif permettant aux salariés de se former, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller en Evolution Professionnelle ~ C.E.P., vous pouvez contacter le 09 72 01 02 03 https://www.mon-cep.org</p> <p>Vous avez besoin d'un devis pour votre employeur, vous devez adresser votre demande par email en précisant dans l'objet : devis, l'intitulé de la formation et le site Irts Montpellier ou Irts Perpignan contact@faire-ess.fr Ceci concerne <u>uniquement les candidats en situation d'emploi.</u></p> <p>FAIRE ESS propose des visios « info métiers » et visios 1^{er} contact ; prochains rendez-vous, consulter notre site https://www.faire-ess.fr/fr/cof</p> <p>Pour pouvoir entrer en formation, il faut être reconnu(e) « admis à la suite des épreuves de sélection » ET avoir obtenu l'accord de financement des frais pédagogiques.</p>

<p>➤ Les formations ne sont PAS REMUNEREES.</p>	<p>⇒ Je suis étudiant ou en poursuite de scolarité ou sans revenus : une bourse Régionale peut vous être accordée en fonction de critères définis par La Région Occitanie.</p> <p>Après l'admission à la sélection, vous recevrez les éléments avec le dossier d'inscription à la formation.</p> <p>INFO : pour les demandes de bourse des nouveaux étudiants - PRIMO ENTRANTS, le site de La Région Occitanie sera ouvert à compter du 1^{er} août.</p>
	<p>⇒ Je suis demandeur d'emploi ou je serai demandeur d'emploi à l'entrée en formation :</p> <p>je me rapproche de mon Conseiller Pôle Emploi (ou Cap Emploi, ...) pour envisager avec ce dernier la possibilité d'une Allocation Retour à l'Emploi Formation (AREF) si j'ai des droits ouverts au chômage.</p>
	<p>⇒ Je serai salarié(e) et bénéficierai d'un financement de la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de votre employeur, d'un financement par le CPF ou/et par Transition Pro ...</p> <p>Je me rapproche de mon employeur pour connaître les modalités de versement de mon salaire durant la formation.</p> <p>Pour vérifier votre éligibilité à un dispositif existant permettant aux salariés de se former, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller en Evolution Professionnelle ~ CEP, vous pouvez prendre contact</p> <p style="text-align: center;">le 09 72 01 02 03 / https://www.mon-cep.org</p>
	<p>⇒ J'envisage de suivre la formation par la voie de l'apprentissage : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui prévoit le versement d'un salaire durant tout le parcours de la formation en alternance. Les bases de calcul s'établissent en fonction du montant du Smic mensuel brut ou du salaire minimum conventionnel de branche (SMC) s'il existe et est plus favorable.</p> <p style="text-align: center;">Pour plus d'informations, consulter le site internet de FAIRE ESS / rubrique APPRENTISSAGE</p>

<p>➤ Je suis en situation de handicap et j'aurai besoin d'un parcours adapté ?</p>	<p>Vous devez compléter la partie concernée lors de votre inscription sur « Parcoursup » ou sur le dossier d'inscription (pour le candidat HORS Parcoursup).</p> <p>Notre établissement dispose d'un référent handicap qui a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap. Durant le parcours de formation, le référent de cette mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous accueille, vous informe et vous accompagne dans votre parcours de formation. • coordonne la mise en œuvre et assure le suivi des aménagements d'études et d'examens. • entretient des liens étroits avec les partenaires et plus particulièrement les prescripteurs (Cap emploi, Pôle Emploi ou mission locale) • assure une fonction « Ressources Handicap » en interne auprès des personnels du centre de formation et auprès des entreprises. • participe aux réflexions autour de l'accessibilité du campus ainsi qu'à l'accessibilité de l'offre de formation.
<p>➤ Comment venir à l'IRTS <u>MONTPELLIER</u> avec les transports en commun ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne 11 – direction « <u>La Martelle</u> » – arrêt Alexandre Yersin • Ligne 15 – direction « <u>Odysseum ↔ Sabines</u> » - arrêt Ormeaux ou Les Bouisses • Ligne 17 – direction « <u>Les Bouisses</u> » - terminus Les Bouisses <p>Consulter le site internet des transports en commun de MONTPELLIER - TAM https://www.tam-voyages.com</p>
<p>➤ Comment venir à l'IRTS <u>PERPIGNAN</u> avec les transports en commun ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne B direction « <u>Massilia</u> » : descendre à l'arrêt « Séjourné » • Ligne 4 au départ de la gare direction « <u>Mas Saint Pierre</u> » : descendre à l'arrêt « Clos Banet » <p>Consulter le site internet des transports en commun de PERPIGNAN - SANKEO https://www.sankeo.com</p>
<p>➤ Des logements sont-ils prévus sur le campus ?</p>	<p>Montpellier ⇒ Une résidence sociale est implantée à proximité immédiate de notre campus de Montpellier. Possibilités de logement pour les étudiants en alternance. Vous trouverez sur notre site internet des informations sur cette résidence. Contact : masdeprunet@adages.net Plus d'infos : https://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/</p> <p>Perpignan ⇒ Vous pouvez contacter le CROUS ou le BIJ (Bureau Informations Jeunesse) : http://www.bijperpignan66.fr</p>

<p>➤ Je souhaite des informations sur le dispositif VAE <u>(Validation des Acquis de l'Expérience)</u></p>	<p>Vous trouverez toutes les informations et les modalités de la VAE dans le menu « VAE »</p> <p>https://www.faire-ess.fr/fr/vae/le-service-vae</p>
<p>➤ La ou les réponse(s) à mes questions ne figure(nt) pas dans cette liste</p>	<p>⇒ Vous avez la possibilité de vous inscrire aux visio « info métiers » et 1^{er} contact organisés par le service Conseil – Orientation – Financement (COF). <u>Pour les prochaines dates, voir notre site https://www.faire-ess.fr/fr/cof</u></p> <p>⇒ Vous pouvez également nous rencontrer tout au long de l'année dans les différents salons et forums régionaux : Salon Etudiants, TAF "Travail Avenir Formation", salon de l'enseignement supérieur, ... :</p> <p><u>Pour connaître les prochaines dates et prochains lieux, nous vous invitons à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *consulter régulièrement les actualités sur notre site internet, Face book, Instagram, LinkedIn *vous inscrire à la newsletter : https://www.faire-ess.fr/newsletter

Les conditions de participation aux sélections ASS – EJE – ES – ETS sont disponibles

sur **PARCOURSUP**

ou sur notre site

FAIRE ESS / nos formations / avec le bac